

*Attribution de temps*

**M. Tobin:** Que voulez-vous dire par «induire en erreur»?

**M. Hawkes:** Ce que je veux dire? Nous avons eu droit à cinq minutes de remarques emphatiques concernant la clôture. Nous discutons de la motion en vertu de l'article 117 du Règlement qui a trait à l'attribution de temps. L'opposition parle de clôture. C'est malhonnête, particulièrement en ce qui concerne la motion. Le gouvernement offre constamment à l'opposition la chance de prolonger le débat. On devrait être reconnaissant au gouvernement de n'avoir pas eu recours à l'article 117 depuis de nombreux mois. Vendredi dernier, nous avons offert aux députés de l'opposition l'occasion de poursuivre le débat sur ce projet de loi pendant des heures, voire durant toute la fin de semaine.

**M. Tobin:** Sans préavis.

**M. Gauthier:** Sans préavis. Quel grand coeur! Quelle hypocrisie!

**M. Hawkes:** Nous avons ouvertement proposé à la Chambre de poursuivre la discussion. Comment le temps est-il attribué? À 12 h 53 aujourd'hui, le député a exécuté une manoeuvre procédurale pour éviter ce qu'on appelle un 9(4)a). De quoi s'agit-il? Du prolongement du débat dans un esprit démocratique, mais les députés d'en face ont préféré avoir recours à des stratagèmes procéduraux et au secret, tout le contraire du courage, qui va de pair avec l'honnêteté...

**M. Tobin:** J'invoque le Règlement.

**M. Hawkes:** La dissimulation est le contraire de l'honnêteté, et c'est un trait de caractère que, personnellement, je n'aime pas beaucoup. Je tiens à garder ma place.

**M. Tobin:** Madame la Présidente, qui était au fauteuil avant la pause du déjeuner, va constater que le député a proposé que le député de Simcoe-Sud ait la parole. Le député qui a maintenant la parole a appuyé la motion et a sollicité le consentement unanime. Qu'il ose maintenant parler de vice de procédure ou de tactique malhonnête me renverse. Mais, encore là, rien ne devrait plus me surprendre au sujet du député.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** À l'ordre. Le secrétaire parlementaire a la parole.

**M. Hawkes:** Merci, madame la Présidente. Vous voyez comme on peut s'emporter et oublier les faits.

**M. Tobin:** Ne vous laissez pas arrêter par les faits. Continuez!

**M. Hawkes:** Le député a tenté de proposer une motion qui aurait été jugée antiréglementaire et qui aurait donné lieu à un débat de procédure, voire à la sonnerie et à un débat avorté.

**M. Gauthier:** C'est faux!

**M. Hawkes:** J'ai pris la parole pour dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, consentions unanimement à ce que la présidence accorde la parole au député de Simcoe-Sud. Je n'ai absolument pas appuyé cette motion.

**M. Gauthier:** Vous avez donné votre consentement unanime.

**M. Rossi:** Vous avez donné votre consentement unanime. Pourquoi ne pas avouer franchement la vérité?

**M. Hawkes:** Je n'ai pas appuyé cette motion parce qu'elle était antiréglementaire. Mais cela en dit long sur l'honnêteté des députés d'en face. Si ce débat sur l'attribution de temps, qui doit durer pendant deux heures, se termine aujourd'hui, je pense que la motion sera adoptée. Nous aurons encore un jour pour débattre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. La clôture a été provoquée par l'opposition et non pas par le gouvernement.

Le gouvernement demande à l'opposition si la Chambre consent à l'unanimité à poursuivre après les heures normales aujourd'hui pour débattre ce projet de loi pendant 10, 15 ou 20 heures, à partir de 18 heures? Y a-t-il consentement unanime?

**M. Gauthier:** Nous ne faisons pas de marché avec vous, à aucun moment!

**M. Hawkes:** En refusant de nous donner le consentement unanime, l'opposition dit en fait qu'elle préfère trois heures de débat dans le cadre de la clôture. Elle veut 3 heures au lieu de 10, 12 ou 15.

Il faudrait voir comment l'opposition se comporte lors de l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture. Il a déjà été débattu pendant cinq jours. Aujourd'hui sera le sixième jour de débat. L'attribution de temps donnera un septième jour. Par rapport à l'ensemble des ordres inscrits au nom du gouvernement, cela veut dire que rien que pour une étape de l'étude d'un seul projet de loi, nous aurons utilisé de 2,5 à 3 p. 100 du temps normal prévu pour débattre toutes les questions comme les pensions, le salaire du crime, l'environnement et la réforme fiscale.

● (1520)

C'est la treizième privatisation à laquelle procède le gouvernement. La privatisation donne de bons résultats. Les entreprises privatisées offrent de meilleurs produits, de meilleurs prix, des emplois meilleurs et plus nombreux. Voilà ce qu'ont donné les privatisations du gouvernement. La privatisation ne fait pas aussi bien l'affaire des partis d'opposition. Les députés d'en face voudraient qu'on déclenche des élections quand sévissent le chômage et l'inflation, ce qui les avantagerait sur le plan politique. C'est pourquoi ils n'aiment pas nous voir gérer comme il faut l'économie et la Chambre.

**M. Rossi:** Pourquoi ne déclenchez-vous pas des élections?

**M. Hawkes:** Les députés de l'opposition nous accusent de limiter le débat.

Il se fait de l'attribution de temps cinq jours par semaine à la Chambre. C'est lundi. À 13 heures comme à 18 heures, la Chambre ajourne ses travaux. C'est de l'attribution de temps.